Modèle à adapter n° 09-E-MOD2 - CDG 53 – (mars 2022)

**Arrêté n°\_\_\_\_\_**

**autorisant *M./Mme\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* à utiliser un véhicule personnel pour des nécessités de service**

*Le Maire (le Président)*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21 (L5211-9),*

*Vu le décret n° 88-74 du 21 Janvier 1988 modifiant le décret n° 83-16 du 13 Janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des départements, des régions et des établissements publics locaux,*

*Vu le décret n° 2001-654 du 19 Juillet 2001 modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés au* ***L4***  ***du code général de la fonction publique****,*

*Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l’Etat,*

*Vu l’arrêté ministériel du 3 juillet 2006 modifiant les taux des indemnités kilométriques,*

*Vu la délibération du.................en date du…………….portant sur les modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel de la collectivité,*

*Considérant que M/Mme…………… est appelé(e) à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service*

*arrête :*

*et après en avoir délibéré,*

**Article 1** : *M./Mme*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, grade : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , est autorisé*(e)* à utiliser son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels.

**Article 2** : Les caractéristiques de son véhicule sont les suivantes :

Marque : - Type : - N° immatriculation : - Puissance : CV

**Article 3** : L’intéressé*(e)* devra se conformer aux dispositions de l’article 10 du décret n° 2006-781 du 03 Juillet 2006 qui concerne l’obligation d’assurance. Dans l'hypothèse où l'intéressé*(e)* n'aurait pas souscrit une clause d'usage permettant de garantir son véhicule pour les trajets domicile-travail, l'intéressé*(e)* reconnaît être son propre assureur en cas de sinistre sur ce type de trajet et déclare renoncer à tout recours envers sa collectivité. Il en va de même pour les trajets professionnels.

**Article 4** : L’intéressé*(e)* bénéficiera, en contrepartie de l’utilisation de son véhicule pour ses trajets professionnels, des indemnités kilométriques en vigueur en fonction du kilométrage réalisé et de la puissance fiscale de son véhicule.

**Article 5** : L’intéressé*(e)* dispose d’un délai de 2 mois pour déposer un recours contre le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Nantes.

**Article 6** : *M. le Maire / M. le Président de*…………………. et M. le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Maire, *(Le Président),*

Notification à l’agent le:

Signature de l’agent